

PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (APRUM)

Tenue le lundi 6 juin 2016 à 16 h 00 dans la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de  
l'Université de Montréal

**Étaient présents :** Aboulhamid, El Mostapha ; Beaugard, Hugues ; Bergeron, Michèle ; Blouin, André ; Boucher, Jacques ; Brassard, André ; Chené, Adèle ; Comeau, Judith ; Comeau, Michelle ; Cossette-Ricard, Marcelle ; Crespo, Manuel ; Déom, Jean-Paul ; Derome, Jean-Robert ; Duhaime, Jean ; Fortin, Fabienne ; Gautrin, Henri-François ; Gémar, Jean-Claude ; Godin, Jean Cléo ; Gouin-Décarie, Thérèse ; Gratton, Francine ; Hélal, Georges ; Kérouac, Suzanne ; Laberge-Nadeau, Claire ; Lajeunesse, Marcel; Lajoie, Andrée ; Legault, Gisèle ; Lépine, Yves ; Lespérance, Michel ; Létourneau, Jacques ; Marinier, Raymonde L. ; Martin, Claude ; Michaud, Monique ; Morin, Jacques-Yvan ; Moisan, Michel ; Nadeau, Jean-Guy ; Nadeau, Pierre ; Painchaud, Gisèle ; Piché, Claude ; Rolland-Thomas, Paule ; Rondeau, Gilles ; Roy, Roch ; Sévigny, Robert ; St-Arnaud, Jocelyne ; Tétreau, Bernard ; Tiffou, Étienne ; Trépanier, Jean ; Weiss-Lambrou, Rhoda.

**1. Ouverture de l'assemblée, nomination d'un président d'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Le président de l'APRUM, Gilles Rondeau, remercie les membres de leur présence à l'Assemblée générale annuelle. Il évoque le nœud papillon qu'il porte afin de rappeler la présence continue de Jacques St-Pierre qui, pendant 27 ans, a présidé les assemblées annuelles de l'APRUM en portant chaque fois cet accessoire vestimentaire. Cette 33<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle est déclarée ouverte par le président à 16h03.

Le président présente Mathieu Lavigne qui secondera le secrétaire Francine Gratton dans la prise de notes et la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Le président rappelle que la nomination d'un président d'assemblée n'est pas obligatoire et se propose de présider lui-même l'assemblée afin d'accélérer le déroulement de la rencontre et ainsi s'assurer de respecter un ordre du jour chargé.

Sur une proposition de Gilles Rondeau, dûment appuyée par Henri-François Gautrin, après correction du point 11 qui se lisait « Régime des rentes » alors qu'il aurait fallu lire « Régime de retraite », l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Adoption et suivi du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2015**

Le président de l'assemblée demande si le procès-verbal est conforme aux délibérations du 8 juin 2015. Le président y a remarqué une coquille, en page 8. Il aurait fallu y lire

« Thibaudeau » et non « Thibodeau ». Aussi, le nom de Jean-Guy Nadeau doit être ajouté à la liste des gens présents lors de cette Assemblée générale.

Sur une proposition de Suzanne Kérouac, appuyée par André Brassard, une fois les corrections demandées apportées, le procès-verbal est jugé conforme et adopté à l'unanimité.

### 3. Rapport du président

L'augmentation du nombre de membres au sein de l'APRUM fut une priorité en 2015-2016. Le président annonce que le nombre de membres de l'APRUM ayant payé est passé de 335 à 482, soit 147 membres payants de plus, un bond de 30 %. L'APRUM compte donc 482 membres ayant payé leur cotisation pour l'année qui s'est terminée au 1<sup>er</sup> juin 2016. Un travail considérable a été accompli en cours d'année pour arriver à ce résultat.

La démarche qui fut entreprise se résume en deux mots : sollicitation active par courriel des professeurs nouvellement retraités et relance des membres qui n'avaient pas payé leur cotisation. Gisèle Painchaud, vice-présidente de l'APRUM, a joué un rôle clé dans l'opération et a démontré une persistance remarquable dans ce travail. Elle a obtenu la collaboration de Jean-Robert Derome pour les envois par courrier électronique et les inscriptions dans la base de données. Gilles Rondeau invite les gens présents à remercier ces deux personnes et, plus particulièrement, Gisèle Painchaud pour ce travail indispensable caractérisé par la patience, la minutie et la persévérance. L'assemblée applaudit Gisèle Painchaud et Jean-Robert Derome.

Le président ajoute que le paiement de la cotisation à la source, mode de paiement auquel la majorité des membres ont adhéré, soit 332 membres, simplifie de beaucoup le travail et assure des entrées régulières. 68,26 % des membres utilisent présentement le prélèvement de la cotisation à la source comme façon d'acquitter leur dû. Le président encourage tous ceux qui ne l'ont pas fait encore à passer à ce mode de paiement.

Le président affirme que 2015-2016 a été une bonne année où le Conseil a travaillé fort pour l'intérêt des membres de l'APRUM. Gilles Rondeau remercie tous les membres de l'équipe actuelle :

- Gisèle Painchaud, vice-présidente, qui a secondé Gilles Rondeau tout au long de l'année en plus de porter le dossier du recrutement et des cotisations ;
- Jean-Robert Derome, trésorier et responsable de la base de données, des communications et de plusieurs autres dossiers ;
- Robert Brunet, représentant des retraités au Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM) ;
- Judith Comeau en première moitié d'année et Francine Gratton depuis janvier, toutes deux ayant partagé la fonction de secrétaire de l'APRUM ;
- Marcel Lajeunesse, qu'on retrouve aux *Grains de sagesse* et comme coresponsable de l'assurance-santé ;
- Yves Lépine, qui a aidé à mettre de l'ordre dans les finances et autres services de l'APRUM ;
- Michèle Bergeron, qui a fait le lien avec le Club de généalogie de l'APRUM.

L'assemblée applaudit chaleureusement les membres du Conseil.

Quitteront le Conseil : Gisèle Painchaud, Michèle Bergeron et Jacques Boucher, qui quitte son siège de président sortant.

Le président remercie les bénévoles de l'APRUM, notamment Michel Lespérance pour tout le travail concernant les notices nécrologiques, Jacques Boucher pour ses recensions de livres et François St-Pierre, l'employé de l'APRUM. Les gens présents applaudissent ces personnes.

En 2015-2016, l'APRUM a tenu trois repas entre collègues, un repas de Noël et les cinq conférences suivantes :

- Le 27 octobre 2015 : Gérard Boismenu, vice recteur, sur le Complexe Outremont ;
- Le 17 novembre 2015 : Hélène Delisle, du Département de nutrition, sur la malnutrition en Afrique ;
- Le 16 février 2016 : Jean-Pierre Gagné, du Département d'audiologie et orthophonie, sur la baisse d'audition chez les aînés ;
- Le 15 mars 2016 : Marcel Fournier, du Département de sociologie, sur le monde universitaire au Québec ;
- Le 19 avril 2016 : André-Pierre Contandriopoulos sur l'accès équitable aux soins de santé.

Furent aussi publié deux numéros des *Grains de Sagesse* et cinq numéros des *Nouvelles de l'APRUM*.

Côté restaurant, les membres de l'APRUM sont revenus sur les mêmes lieux que le Paris-Beurre, mais sous une nouvelle administration, restaurant qui a pour nom Les Fillettes. Les membres semblent affectionner ce lieu pour sa convivialité et sa bonne cuisine.

Enfin, le Conseil a voulu mieux structurer administrativement l'APRUM, d'où un travail à l'interne et la proposition d'enregistrement qui suivra et le changement de nom qui l'accompagne.

A aussi été créé cette année le Prix Jacques-St-Pierre qui sera décerné dans le cadre du cocktail annuel de l'APRUM.

Tel que prévu, le Conseil a fait davantage appel à des collaborateurs de l'extérieur et poursuivra ce type de démarche.

Comme le veut la tradition, une place spéciale est accordée durant l'Assemblée aux professeures et professeurs décédés dans la dernière année. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2015 et le 31 mai 2016, 32 collègues professeurs retraités de l'Université de Montréal sont décédés dont, bien sûr, Jacques St-Pierre, vénéré président émérite de l'APRUM. Le président les nomme toutes et tous en faisant mention de leur département d'appartenance. Par la suite, fut tenue une minute de silence en leur mémoire.

<b>Individu</b>	<b>Département</b>	<b>Date de décès</b>
Bellemare, Jacques	Droit	16-02-25
Bhérier, Jacques	Médecine vétérinaire	16-04-25
Cossette, Robert	Droit	16-03-17
Denis, Gustave	Physiologie	16-04-15
Elie, Daniel	Criminologie	16-02-02
Falardeau, Maurice	Chirurgie	15-06-19
Farkouh, Édouard	Chirurgie	16-02-28
Flipo, Jean	Médecine vétérinaire	15-09-02
Germain, Gaston	Musique	15-12-11
Gingras, Gabriel	Biochimie	16-03-16
Girard, André	Administration et fondements de l'éducation	15-10-11
Hanna, Blake	Linguistique et traduction	16-04-06
Hachey, Raymonde	Réadaptation	15-06-12
Héroux, Denis	Histoire de l'art et cinéma	15-12-11
Heynemand, Jacques	Psychopédagogie et andragogie	15-07-24
Huet, Pierre-Michel	Médecine	15-12-19
Lacroix, Benoît	Les littératures de langue française	16-03-02
Laframboise, Alain	Histoire de l'art et cinéma	16-04-07
Larochelle, Réal	Histoire de l'art et cinéma	15-12-29
Laurin, Carroll A.	Médecine	15-07-30
Marchand, Louise	Sciences de l'éducation	15-12-31
Marcotte, Gilles	Les littératures de langue française	15-10-20
Pelinski, Ramon	Musique	15-07-06
Perreault, Michel	Sciences infirmières	15-09-20
Provost, Julienne	Sciences infirmières	16-02-19
Roy, Claude	Médecine	15-07-02

Roy, David	Médecine	15-12-28
Savoie, Réginald	Droit	15-09-11
Simon, Jean-Pierre	Sciences biologiques	15-07-30
St-Pierre, Jacques	Informatique et recherche opérationnelle	16-03-29
Taylor, Yolande	Administration de la santé	15-07-31
Vaillancourt, Jean-Guy	Sociologie	15-08-12

Le président félicite ensuite les collègues qui ont été proclamés professeurs et professeurs émérites le 3 juin dernier. En voici la liste :

<b>Individu</b>	<b>Faculté – Département</b>
Bourbeau, Robert	F.A.S. – Démographie
Chapdelaine, Claude	F.A.S. – Anthropologie
Daoust, Lise	Musique – Interprétation
Desroches, Monique	Musique – Ethnomusicologie
Donati, François	Médecine – Anesthésiologie
Jacobs, Peter	Aménagement – Architecture de paysage
Ledoux, Marielle	Médecine – Nutrition
De Paoli, Giovanni	Aménagement – École d'architecture
Rouillard, Jacques	F.A.S. – Histoire
Rouleau, Jean-Lucien	Médecine – Cardiologie
Turgeon, Jacques	Pharmacie – Pharmacogénomique

L'Assemblée applaudit ces professeurs et professeurs émérites.

#### **4. Rapport du secrétaire**

Les membres du Conseil se sont réunis en séances régulières à huit reprises. Une rencontre d'un groupe de travail ad hoc sur l'archivage des documents et le fonctionnement du secrétariat s'est ajoutée et a eu lieu en décembre 2015. La préparation des trois premiers projets d'ordre du jour

ainsi que la rédaction des procès-verbaux ont été effectuées par le secrétaire Judith Comeau, dont la démission fut effective à partir du 31 décembre 2015. Le nouveau secrétaire, Francine Gratton, a été nommé le 19 janvier 2016 et s'est chargé des cinq autres projets d'ordre du jour ainsi que de la rédaction des procès-verbaux. Ces réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

- 15 septembre 2015 ;
- 27 octobre 2015 ;
- 17 novembre 2015 ;
- 19 janvier 2016 ;
- 16 février 2016 ;
- 15 mars 2016 ;
- 19 avril 2016 ;
- 17 mai 2016.

Toutes ces réunions ont eu lieu au restaurant Les Fillettes situé au 1226 rue Van Horne, à Outremont. Les réunions de septembre, décembre et janvier ont été suivies d'un repas avec les collègues qui se sont joints aux membres du Conseil, et les réunions d'octobre, novembre, février, mars et avril ont été suivies de conférences.

Après avoir fait l'inventaire des documents électroniques déjà archivés sur le site de l'APRUM, dès janvier 2016, le secrétaire et le président ont procédé au classement de documents papier accumulés ces dix dernières années. Le secrétaire s'est aussi assuré de recueillir les formulaires de mise en candidature et de faire parvenir la liste des candidates et candidats au président du comité des candidatures, Monsieur Jean Trépanier.

## **5. Rapport du trésorier**

Le trésorier Jean-Robert Derome présente à l'Assemblée l'état des finances de l'APRUM, qualifiant d'entrée de jeu l'année 2015-2016 d'année de transition. Il s'agit de la dernière année où la cotisation fut de 40\$, celle-ci passant à 50 \$ tel que décidé lors de la précédente Assemblée générale pour l'année 2016-2017. De plus, plusieurs membres ont accepté la cotisation à la source en cours d'année, le paiement de la cotisation s'effectuant alors en partie par chèque et, en partie, par prélèvement. Au moment de l'Assemblée générale, 332 personnes paient leur cotisation par prélèvement à la source. Pour les personnes qui ont accepté la cotisation à la source durant le mois de mai, il était trop tard pour que l'information soit acheminée à la fiducie Desjardins. Ces personnes seront cotisées sur leur chèque de revenu en décembre 2016. Elles ne paieront alors que la moitié de la cotisation. Ces membres sont invités à envoyer à l'APRUM un chèque de 25 \$ pour couvrir l'autre moitié de leur cotisation annuelle.

Le président rappelle que le système de perception de la cotisation à la source implique que toute hausse de la cotisation devra être décidée un an à l'avance afin d'entrer en fonction au moment désiré. Pour l'instant, aucune nouvelle hausse de la cotisation n'est envisagée par le trésorier. Un membre, Monsieur Jacques Boucher, a cependant invité l'Assemblée à ne pas fermer la porte à d'éventuelles hausses substantielles afin d'aller chercher davantage d'aide extérieure et, ainsi, soulager les membres de l'exécutif. Yves Lépine a précisé que la hausse de la cotisation, passée de 40 à 50 \$, devrait permettre, comme en témoigne le budget proposé,

d'engager des professionnels pour diverses tâches cléricales. C'est dans cette optique, souligne de son côté le trésorier, que la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée générale 2016 a été donnée à contrat. Dans le même esprit, le Conseil a fait appel à Jean-Luc Verville pour la mise en page et la production des *Nouvelles de l'APRUM* et des *Grains de sagesse*, toujours dans l'idée de soulager les bénévoles de l'Association. La difficulté principale, dans cet appel à de l'aide extérieure, est de trouver les bonnes personnes, et à des taux raisonnables. Si l'aide reçue en 2016-2017 est jugée insuffisante, une hausse de la cotisation sera envisagée.

Le trésorier donne le crédit au président sortant, Gilles Rondeau, pour l'idée d'offrir et d'inciter les membres à passer au prélèvement à la source pour le paiement de leur cotisation. Il souligne aussi le travail colossal de Gisèle Painchaud sur ce dossier et l'importance de la base de données de l'APRUM pour mettre en route ce chantier. Si, au début, les entrées d'argent par ce mode de paiement étaient modestes, le tout s'est accéléré au fil des mois. Ce mode de paiement simplifie de beaucoup la gestion des cotisations.

Le trésorier présente trois tableaux qui sont fournis à l'Assemblée (ces tableaux sont reproduits en annexe) :

#### **Tableau 1 : Exercice 2015-2016**

Du côté des revenus, comme en témoigne le tableau 1 (voir en annexe), les cotisations par chèque et celles par prélèvement à la source sont similaires. Il s'agit d'une première année pour l'APRUM où elle peut compter sur des revenus provenant de cotisations à la source.

Du côté des dépenses, il s'agit aussi d'une année de transition pour l'APRUM. Par exemple, dans le tableau fourni, une dépense de 9 639,63 \$ est accolée au poste budgétaire « Photocopie ». Cette somme est élevée mais cela s'explique par le fait qu'il y a 3 000 \$ sur ce montant qui sont en fait des dépenses qui avaient été effectuées l'an dernier et pour lesquelles la facture est parvenue à l'APRUM seulement en janvier 2016.

Autre dépense qui peut surprendre : les frais de courrier de 3 127,38 \$. Cette somme est largement constituée des frais d'envoi de la documentation par courrier traditionnel. Cela représente près de 50 % des dépenses que l'APRUM effectue. De plus en plus, l'exécutif tente de convaincre les membres de l'APRUM pour qu'ils choisissent de recevoir la documentation par voie électronique afin de diminuer ces coûts. En date de l'Assemblée, 440 membres reçoivent la documentation par voie électronique. 200 membres reçoivent la documentation par courrier traditionnel.

L'exercice 2015-2016 se solde donc par un déficit de 2 380,85 \$. Il s'agit toutefois d'un déficit un peu artificiel car il est dû au paiement de frais d'impression liés à l'exercice précédent.

#### **Tableau 2 : Encaisse au 31 mai 2016**

En date du 31 mai 2016, l'APRUM a dans son compte en banque 10 417,96 \$, une fois soustraits les chèques en circulation, ressources auxquelles s'ajoutent deux certificats de dépôt de 6 000 \$ chacun et des intérêts perçus de 255 \$, pour des ressources totales de 22 672,96 \$.

### **Tableau 3 : Budget *pro forma* pour l'exercice 2016-2017**

Ce budget pour l'année 2016-2017 prévoit un léger surplus de 165 \$. Le trésorier espère voir les cotisations s'élever à 24 000 \$. Ce scénario est peut-être un peu optimiste. Si les revenus sont moindres que ceux souhaités, la dépense prévue de 11 500 \$ en travaux de secrétariat sera révisée à la baisse.

Une personne de l'Assemblée demande des précisions au sujet des dépenses en travaux de secrétariat, passées de 4 092,35 \$ en 2015-2016 à un budget de 11 500 \$ pour 2016-2017 pour ce même type de travaux. Le trésorier explique que l'an dernier, l'Assemblée a voté une augmentation de la cotisation de 40 à 50 \$ en vue d'augmenter les dépenses en travaux de secrétariat, donc d'engager du personnel pour de telles tâches qui sont présentement effectuées par des bénévoles. Le montant de 11 500 \$ sera utilisé pour payer des personnes professionnelles venant effectuer ces tâches.

Le président Gilles Rondeau insiste sur tout le travail bénévole qu'implique la gestion de l'APRUM, notamment par les membres du Conseil, et la nécessité d'aller chercher de l'aide extérieure. Il évoque au passage que le Conseil de l'APRUM est le seul où ses membres doivent payer leur repas au moment des réunions mensuelles.

La proposition, faite par Henri-François Gautrin et dûment appuyée par Bernard Tétreault, est adoptée à l'unanimité.

## **6. Comité des candidatures**

### **Rapport du Comité**

Selon la constitution de l'APRUM, les personnes qui forment le Conseil d'administration sont une personne à la présidence, une personne à la vice-présidence, une personne à la trésorerie, une personne au secrétariat ainsi que 4 conseillers et conseillères.

Le comité a reçu les candidatures suivantes :

- À la présidence, Monsieur Yves Lépine ;
- À la vice-présidence, Madame Rhoda Weiss-Lambrou ;
- À la trésorerie, Monsieur Jean-Robert Derome ;
- Au secrétariat, Madame Francine Gratton ;
- Comme conseillers et conseillères, Monsieur André Blouin, Madame Jocelyne St-Arnaud, Monsieur Marcel Lajeunesse et Monsieur Robert Brunet.
- Quant au président sortant, il est d'office membre du Conseil.

Concrètement, il y a donc eu une seule candidature pour chacun des postes. Ainsi, les personnes mentionnées plus haut ont été élues par acclamation au Conseil.

Les nouveaux membres du Conseil sont invités à se lever et font l'objet des applaudissements des gens présents.

#### **7. Élection des membres du Comité des candidatures nommés par l'Assemblée générale**

Le président souligne que le Comité des candidatures fonctionne bien. Il précise que les membres devraient, selon lui, être reconduits dans les fonctions qui leur ont été assignées. Le président propose que Monsieur Jean Trépanier soit reconduit comme président du Comité pour l'année 2016-2017. Cette proposition est appuyée par Madame Monique Michaud.

Le président propose que Madame Monique Michaud et Monsieur Jean-Guy Pilon soient nommés à nouveau par cette Assemblée pour siéger au Comité. Cette proposition est appuyée par Monsieur Étienne Tiffou.

Le président ajoute que le Conseil verra à nommer en cours d'année deux de ses anciens membres pour compléter le Comité des candidatures. Mesdames Marie-France Thibaudeau et Aline Fortin seront approchées à cette fin.

Le Comité des candidatures fait l'objet des applaudissements des gens présents et ses membres sont élus à l'unanimité.

#### **8. Proposition du Conseil pour l'enregistrement de l'APRUM comme « Personne morale sans but lucratif » (organisme sans but lucratif)**

Monsieur Yves Lépine a piloté ce dossier, avec la collaboration de Monsieur Robert Brunet, et le présente à l'Assemblée. Actuellement, l'APRUM est une organisation *bona fide*, qui n'est pas enregistrée à quelque niveau que ce soit. Cette situation implique que chacun des membres, à titre individuel, soit responsable et, lorsqu'un contrat est conclu, il faut que ce dernier soit conclu par un des membres du Conseil. Il s'agit d'une situation un peu inhabituelle pour des organismes comme l'APRUM. Par exemple, l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM est enregistrée, même chose pour l'Association du personnel non enseignant de l'Université de Montréal. Une recherche d'information a été effectuée et la conclusion de Robert Brunet et d'Yves Lépine fut qu'il serait avantageux pour l'APRUM de s'enregistrer.

Le Registraire des entreprises du Québec définit ainsi ce qu'est une personne morale sans but lucratif : « Une personne morale sans but lucratif exerce des activités sans but lucratif dans les domaines culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autres. » En voici les caractéristiques :

- elle a une existence distincte de celle de ses membres ;
- elle possède des biens en son nom propre ;

- elle a des droits et assume des obligations et des responsabilités ;
- elle signe des contrats par l'entremise de ses administrateurs ;
- elle peut intenter des poursuites ou être poursuivie au même titre qu'une personne physique ;
- elle n'a pas de capital-actions et ses membres n'encourent aucune responsabilité à l'égard de celle-ci.

Un tel enregistrement peut se faire simplement et à peu de frais. Il n'y a pas d'impôts à payer si aucun argent n'est redistribué aux membres. De plus, puisque l'APRUM n'est pas un organisme de charité, il n'y a pas de reçus à émettre ni de rapport financier à produire autre que celui déposé à l'Assemblée générale.

Ainsi, le Conseil exécutif de l'APRUM propose d'aller de l'avant avec l'enregistrement de l'Association auprès du Registre des entreprises du gouvernement du Québec à titre de « Personne morale sans but lucratif ». Cet enregistrement devra être inscrit dans la constitution de l'APRUM.

Cette proposition du Conseil exécutif déposée par Yves Lépine est appuyée par Jacques-Yvan Morin et adoptée à l'unanimité.

## **9. Projet de modification de l'article 1 de la constitution de l'APRUM (Voir Annexe A)**

Comme il est demandé d'envoyer un exemplaire de la constitution de l'organisme lors d'une demande d'enregistrement telle qu'adoptée par l'Assemblée précédemment, le Conseil a estimé que c'était peut-être le moment d'effectuer une mise à jour de la constitution de l'APRUM et de profiter de l'occasion pour changer officiellement le nom de l'Association de façon à mieux refléter l'égalité entre les hommes et les femmes en leur accordant une place équivalente dans son appellation. Le terme « professeure » est recommandé par l'Office québécois de la langue française depuis 1986 dans sa politique sur le féminin des titres et des fonctions. Le nom serait donc modifié pour « Association des professeures et professeurs retraités de l'Université de Montréal ». L'acronyme « APRUM » demeurera quant à lui inchangé.

Cette proposition du Conseil est appuyée par Jean-Guy Nadeau et adoptée à l'unanimité.

## **10. Club de généalogie de l'APRUM**

Michèle Bergeron, coanimatrice du club de généalogie de l'APRUM, présente son rapport à l'Assemblée. Fondé au printemps 2014, le club de généalogie de l'APRUM a poursuivi ses activités au cours de l'année 2015-2016. Cinq rencontres ont eu lieu :

- Le 28 octobre 2015: Rencontre sur la recherche de contrats notariés via diverses ressources et banques de données dont la banque Parchemin. L'accès à cette dernière, tout comme à la banque du Programme de recherche en démographie historique (PRDH), est gratuite pour les membres de l'APRUM. Cette rencontre fut animée par Michèle Bergeron et Jean-Pierre Proulx.

- Le 13 janvier 2016 : Rencontre sur l'art d'écrire une histoire de famille, animée par Jean-Pierre Proulx.
- Les 10 février et 20 avril 2016 : Rencontres sur le mystère de nos patronymes, sur les origines de ces derniers, animées par Roland Jacob.
- Le 11 mai 2016 : Causerie sur le régime seigneurial par Christian Dessureault, professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal.

Une invitation à rejoindre le Club a été lancée aux membres de l'Association du personnel préretraité et retraité de l'Université de Montréal.

Michèle Bergeron et Jean-Pierre Proulx acceptent de continuer à animer le Club de généalogie de l'APRUM pour la prochaine année. Ils font tous deux l'objet des applaudissements des personnes présentes.

## **11. Régime de rentes de l'Université de Montréal (RRUM)**

En l'absence de Robert Brunet, Yves Lépine, actuellement membre du Comité de retraite, est invité à faire rapport à l'Assemblée sur ce dossier. En 2015-2016, le principal point qui fut en discussion au sein de ce comité fut le projet de loi 75 sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire. Alors que le projet de loi devait initialement concerner les secteurs universitaires et municipaux, il fut scindé en deux projets de loi, la santé des régimes de retraite de ces deux secteurs n'étant pas la même. Le projet de loi 75 est passé à travers toutes les étapes du processus parlementaire, et ce, avec de nombreux amendements. Il devrait être adopté très prochainement, dans les jours suivant l'Assemblée.

Les dispositions importantes sont les suivantes. D'abord, tous les régimes de retraite universitaires auront l'obligation de soumettre une mise à jour de leur situation sous la forme d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Cette évaluation actuarielle est déjà en cours et doit techniquement être remise au 30 juin 2016 : un retard est ici à prévoir. Les coûts de service du régime devront être partagés à égalité ou presque entre les employés et l'employeur (entre 45 à 50 % pour les employés ; entre 50 et 55 % pour l'employeur : cette situation s'explique par une entente survenue au début des années 2000, entente impliquant un congé de cotisation pour l'Université en échange d'un remboursement sur 35 ans). Le régime actuel satisfait déjà cette condition. À la suite de l'évaluation actuarielle, les taux de cotisations requis des employés et de l'employeur détermineront l'ampleur de la restructuration nécessaire. S'il y a un dépassement de 18 % de la masse salariale, une restructuration sera nécessaire. Dans le cas du régime de l'Université de Montréal, il est déjà connu que cette limite de 18 % ne sera pas dépassée. Aucune restructuration n'est donc à prévoir. Compte tenu de l'excellente performance de la caisse du RRUM, la nouvelle loi n'aura pas d'impact majeur et les rentes des retraité(e)s ne seront pas affectées.

Quelques renseignements supplémentaires :

- Le rendement de la caisse du RRUM en 2015 a été de 10,14 %, ce qui est un rendement excellent, un rendement de premier quartile ;

- Indexation des rentes. Les rentes sont indexées à tous les 1<sup>er</sup> janvier. Le taux d'inflation en 2015 fut de 1,16 %. Le régime en place prévoit que les années de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont indexées à 100 % et après le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les années de service sont indexées à 75 % (donc pour l'année 2015, 75 % du 1,16 % d'inflation mentionné précédemment).

Lors de la dernière Assemblée générale du régime de retraite, il fut proposé d'ajouter deux membres non-votants au Comité de retraite : un pour les membres actifs, un pour les membres retraités. Les élections ont eu lieu et Yves Lépine a été élu membre représentant non-votant pour les professeur(e)s retraité(e)s. Les professeures et professeurs retraités ont donc maintenant deux représentants, soit un membre votant, Monsieur Robert Brunet, et un membre non-votant, Monsieur Yves Lépine.

Les personnes présentes applaudissent l'élection de messieurs Robert Brunet et Yves Lépine.

Jacques Boucher invite le Conseil à réfléchir au mouvement mondial de désinvestissement dans les énergies fossiles et à vérifier l'importance de ce type d'investissement dans la caisse du RRUM afin d'en assurer l'équilibre et la santé financière pour les années à venir.

Yves Lépine précise que les fonds de la caisse du RRUM sont confiés à une vingtaine de gestionnaires différents. Des mandats spécifiques sont donnés à chacun des gestionnaires, ainsi que des objectifs à atteindre. Chaque gestionnaire est ensuite libre de faire des choix à l'intérieur des balises fixées. Le critère « responsabilité sociale » concernant les énergies fossiles est très important et tout bon gestionnaire doit d'emblée en tenir compte. Le RRUM n'a pas été récemment très présent dans ce secteur qui a été effectivement en baisse de rendement ces dernières années. Il n'y a pas de politique d'exclusion mais il y a très certainement une politique de prudence face à ce type d'investissement. Sur cette question, le pouvoir d'action du RRUM réside dans son choix de gestionnaires et dans les mandats donnés.

## 12. Assurance-santé

Marcel Lajeunesse et Gilles Rondeau s'occupent de ce dossier. Monsieur Lajeunesse fait rapport à l'Assemblée.

Gilles Rondeau et Marcel Lajeunesse ont participé le 12 avril 2016 à une rencontre avec Guy Bélanger et Simon Debien de la DRH ainsi que les représentants des retraités de 65 ans et plus de l'Université de Montréal. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur l'état actuel du régime et sur les propositions des coûts pour l'année 2016-2017.

Pour la prochaine année, il n'y a pas de changement concernant le contenu du régime. Des changements importants, mais non majeurs, ont été apportés l'an dernier. On rappelle que ceux-ci touchaient trois points : les médicaments génériques, les services paramédicaux et les vaccins. La substitution du médicament générique est d'office introduite quand celui-ci existe, à moins que le médecin recommande expressément le médicament d'origine. Concernant les soins paramédicaux, le montant maximal a été fixé à 1000 \$ pour psychologue, travailleur social et psychothérapeute et à 800 \$ pour physiothérapeute. En ce qui a trait aux autres

services : orthophoniste, acupuncteur, naturopathe, ostéopathe, podiatre, audiologiste, diététiste, massothérapeute (un ajout de l'an dernier), un montant de 500 \$ par an a été fixé au lieu de 25 \$ par visite, avec une co-assurance de 80 %. Pour les vaccins, le maximum annuel est passé de 500 \$ à 750 \$. Ces changements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais ce n'est qu'en septembre 2016 que l'APRUM connaîtra avec précision les conséquences financières de ces changements. Comme à chaque année, les médicaments occupent la plus grande part (65,7 %) des prestations du régime d'assurance-santé.

La Croix-Bleue avait suggéré, dans sa proposition initiale, une augmentation de 11 % pour la prochaine année. L'arbitrage des actuaire de l'APRUM (Mercer) a ramené la nouvelle tarification à 3,3 %.

Le régime d'assurance est en bonne santé. Le surplus accumulé est de 181 520 \$ et le fonds de stabilisation est de 150 009 \$. Un montant de 38 070 \$ a été transféré du surplus accumulé au fonds de stabilisation. Le seuil de mise en commun des réclamations excédant un certain montant passe de 35 000 \$ à 50 000 \$. Compte tenu des réclamations des dernières années, le risque lié à ce changement est minime. Pour le régime de l'APRUM (groupe 96775), dans lequel la plupart des adhérents ont 65 ans et plus, le premier payeur est la RAMQ tandis que la Croix-Bleue offre, en fait, une co-assurance.

### 13. Communications

Gilles Rondeau rappelle qu'une des priorités de l'APRUM consiste à tenir ses membres informés et à communiquer avec ceux-ci tout au long de l'année. Ainsi, la base de données est mise à jour constamment et permet de gérer les inscriptions et le paiement des cotisations et de recueillir des données utiles pour la gestion des activités de l'Association.

Le site internet de l'APRUM est mis à jour mensuellement et, plus souvent, au besoin. Il sert à la fois de moyen de communication sur ce qui se passe et de véritables archives pour les activités passées et les informations sur les collègues professeur(e)s décédé(e)s.

*Les Nouvelles de l'APRUM* sont les bulletins d'information destinés aux membres. Ils sont produits pour les informer des activités, des problèmes soulevés, des questions débattues et pour donner des renseignements concernant les membres, l'Université, les services, etc. Ils sont publiés cinq fois par année sur format papier et format numérique.

*Les Grains de sagesse* renferment une information plus substantielle, fouillée, et touchant à des questions de fond ou des enjeux scientifiques ou sociaux importants. Ils sont publiés deux fois par année.

Jean-Robert Derome ajoute que le site internet de l'APRUM est accessible à toutes et à tous, pas seulement aux membres. Quant à la base de données, les accès sont plus limités. Il y a divers niveaux d'accès à la base de données. Les administrateurs ont accès à la consultation des données et peuvent les modifier. D'autres personnes ont accès à la consultation des données sans pouvoir les modifier. Ces deux types d'utilisateurs de la base de données sont membres du Conseil ou font partie du personnel de secrétariat. Tous les membres de

l'APRUM ont accès à leur propre fiche et seulement à cette dernière, soit pour la consulter, soit pour la modifier (à l'exception, évidemment, des champs concernant le paiement de la cotisation). De plus, un membre ne peut modifier son adresse courriel car cette dernière est utilisée pour entrer dans la base de données et consulter ou modifier sa fiche. Ainsi, si un membre veut changer l'adresse courriel présente dans la base de données, il doit en faire la demande. Monsieur Derome incite les membres à consulter leur fiche, notamment s'ils désirent savoir s'ils ont bel et bien payé leur cotisation annuelle. Les membres peuvent effectuer eux-mêmes un changement d'adresse lorsque nécessaire.

Henri-François Gauthrin demande si les membres peuvent consulter la base de données pour, par exemple, retrouver un ancien collègue et alors obtenir les informations nécessaires pour le contacter. Une telle recherche sur la base de données par les membres n'est pas autorisée, et ce, afin de protéger les données personnelles des membres. Par contre, un membre peut très bien demander au Conseil de le mettre en lien avec un autre membre dont il n'aurait pas les coordonnées.

Un membre demande si le site web de l'APRUM arrive à tout archiver le contenu jusqu'ici créé et mis en ligne, et s'il y a un risque que des données doivent un jour être supprimées afin de faire de la place pour de nouvelles données. Pour l'instant, toutes les données mises en ligne sont archivées sur le site web. Par exemple, tous les « Mots du président » rédigés par Jacques St-Pierre s'y retrouvent.

Jean-Guy Nadeau demande si la production des nouvelles et du matériel de communication de l'APRUM demande beaucoup, voire trop de temps au Conseil, et si une diminution du rythme de publication des *Nouvelles de l'APRUM* ne devrait pas être considérée. Gilles Rondeau confirme que ce travail demande beaucoup de temps, rappelant cependant que les publications des *Nouvelles de l'APRUM* étaient autrefois mensuelles, rythme qui a été réduit à 10, 9, puis à 5 publications par année. Ce rythme semble être le minimum pour annoncer efficacement les activités et conférences de l'APRUM.

#### **14. Affaires diverses**

Rien à cette rubrique.

#### **15. Questions et commentaires des membres**

Rien à cette rubrique.

#### **16. Mot de la fin du président et levée de la séance**

Le mot de la fin du président sortant Gilles Rondeau est reproduit ici intégralement.

*Assumer la présidence de l'APRUM n'est pas une mince tâche, mais entouré d'une bonne équipe, cela constitue un défi qui mérite d'être relevé car l'institution qu'est l'APRUM en vaut franchement la peine : défendre les intérêts des professeurs – ou comme disait Jacques*

*St-Pierre : « veiller au grain » – afin que les acquis ne nous partent pas sous les pieds ; exercer les représentations qui s'imposent pour que nous ne soyons pas mis à l'écart de cette institution à laquelle nous avons tant contribué ; préserver nos droits et privilèges ; garder vivante la mémoire du travail accompli dans nos carrières, de notre apport à la mission de l'institution et à son développement. Maintenir et développer des liens entre collègues et à travers les activités, partager nos passions actuelles et passées et continuer à apprendre, à s'enrichir, à rester curieux. L'APRUM c'est cela. C'est ce legs qui m'a été confié par Jacques St-Pierre après Jacques Boucher. J'ai travaillé pour que, institution modeste mais essentielle, l'APRUM puisse survivre au décès de Jacques St-Pierre et devienne plus forte, plus solide.*

*Je quitte la présidence après 9 ans au Conseil, dont trois comme président, et je suis fier du travail accompli avec les autres membres du Conseil. Je quitte alors que la survie est assurée. Tout va bien, vous venez d'entendre notre bilan annuel. C'est donc le moment de partir, surtout que nous avons une équipe renouvelée, plus jeune, mais avec des joueurs expérimentés, bref un bon équilibre de gens qui ont foi dans l'APRUM et qui sont prêts à s'attaquer aux défis de l'avenir. J'estime avoir fait ma part pour l'APRUM, pour vous mes collègues. Il faut que la roue tourne. Ce n'est qu'une fois par siècle qu'on trouve un président comme Jacques St-Pierre, prêt à faire 27 ans dans ce job de retraité qui s'occupe des retraités. J'ai été très heureux de faire ce travail, d'exercer ces fonctions et m'estime privilégié d'avoir été choisi pour le faire. Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour l'appréciation de mon travail que vous m'avez exprimée, particulièrement lors des assemblées générales. J'ai beaucoup appris et ai eu aussi beaucoup de plaisir dans ce travail où on côtoie constamment des gens formidables, instruits, curieux, respectueux, intéressés par la vie sous toutes ces formes, bref les professeurs retraités que vous êtes. Bien sûr il y a quelques exceptions à cette description idyllique, mais le portrait vaut pour l'ensemble, croyez-moi. La présidence de l'APRUM restera à jamais classée dans la catégorie des belles expériences réussies de ma vie.*

*Je suis fier du bilan accompli par mon administration et je veux en terminant dire un merci sincère à mes compagnons de route du Conseil, leur témoigner toute la reconnaissance qu'ils méritent pour leur bénévolat au service de leurs collègues. Merci à vous toutes et à vous tous qui avez poussé à la roue et fort bien puisque nous sommes maintenant sur une belle grande route. Merci en particulier à Yves Lépine qui a généreusement accepté de prendre la succession de la présidence de l'APRUM, qui comme je vous l'ai dit n'est pas une mince tâche. Ceux qui me connaissent savent que je ne serai pas loin à contribuer à la vie de l'APRUM, mais à un degré moindre. Merci et longue vie à l'APRUM.*

Le président sortant Gilles Rondeau reçoit les applaudissements nourris des gens présents.

## **17. Mot du président élu et levée de la séance**

Le président élu Yves Lépine remercie personnellement le président Gilles Rondeau pour ses années à la présidence de l'APRUM. Monsieur Lépine souligne que sa présidence sera placée sous le signe du travail en équipe et qu'il compte sur le Conseil pour l'épauler et sur l'aide que les membres voudront bien lui apporter.

Une des priorités pour l'année 2016-2017 sera d'assurer les services qui sont déjà définis par l'APRUM, et même de les améliorer. Parmi les principaux services, l'information des membres : une association n'existe que si elle arrive à rejoindre ses membres et leur donne ainsi la chance de participer à la vie de l'association.

L'APRUM a aussi un devoir de représentation face à l'Université, principalement au niveau du régime de retraite, des assurances, mais aussi au niveau des privilèges qu'ont les professeurs et professeurs retraités de l'institution. Il faut souvent rappeler à l'Université que les professeurs et professeurs retraités existent, qu'ils contribuent à la vie de l'institution et qu'ils ont des droits.

Avec le recrutement, et notamment le développement de liens avec les nouveaux retraités, l'installation et le développement de services de secrétariat est une autre priorité, et ce, afin de soulager les membres du Conseil. L'enregistrement de l'APRUM est aussi à l'agenda.

Yves Lépine lance un appel aux membres pour qu'ils communiquent au Conseil leurs idées de conférences, d'activités, d'articles pour *Les Grains de sagesse*, ou encore les nouvelles qu'ils aimeraient partager avec les membres de l'APRUM.

Le président sortant Gilles Rondeau invite les gens présents au cocktail annuel de l'APRUM. Cette année, le cocktail s'enrichit d'une nouvelle activité, soit la remise du prix Jacques-St-Pierre. La récipiendaire de cette année est Madame Thérèse Guin-Décarie, à qui il sera alors rendu hommage.

La séance est levée à 17h32.



Gilles Rondeau  
Président



Francine Gratton  
Le secrétaire

## Annexe A

Suite à une résolution unanime adoptée par le Conseil de l'APRUM le 19 avril 2016 il est proposé de modifier l'article 1 de la constitution de l'Association des Professeurs Retraités de l'Université de Montréal.

### Modification de l'article 1

#### Version actuelle de l'article 1

##### *ARTICLE 1 : NOM DE L'ASSOCIATION*

L'Association est connue sous le nom de « ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL », sous le titre abrégé de A.P.R.U.M.

#### Version proposée de l'article 1

##### *ARTICLE 1 : NOM DE L'ASSOCIATION*

L'Association est connue sous le nom de « ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL », sous le titre abrégé de A.P.R.U.M.

## ANNEXE B

### TABLEAU 1 - Exercice 2015-2016

#### REVENUS

* Cotisations par chèque	8 685,00
* Cotisations par prélèvement	9 929,01
* Intérêts (certificats dépôt)	255,00
* UdeM Publicité	1 200,00
<b>Total (revenus)</b>	<b>20 069,01</b>

#### DÉPENSES

au 31 mai 2016

Courrier	3 127,38
Photocopie	9 639,63
Infographie	535,56
Informatique pour les NAP	82,83
Frais bancaires	180,29
Informatique	1 306,89
Réception	1 358,44
Fournitures	220,12
Travaux de secrétariat	4 092,35
Téléphone	840,00
Frais de réunions	1 006,37
Petite caisse	60,00
Dépenses	22 449,86
<b>Bilan</b>	<b>-2380,85</b>
Jean-Robert Derome, Trésorier	16-06-05

## TABLEAU 2 - État de caisse au 31 mai 2016

### CERTIFICATS DE DÉPÔT

6 000 à 2,0%		6000
6 000 à 2,25%		6000
Intérêts 120 + 135		255
	Total	12 255,00



### LIQUIDITÉS BANCAIRES

#### *Compte en banque (31 mai 2016)*

Brut	12 043,05
Chèques en circulation	1 625,09
Net	10 417,96

**RESSOURCES TOTALES** 22 672,96

Jean-Robert Derome  
Trésorier  
16-06-04

### TABLEAU 3 - BUDGET PRO FORMA (\$) - projet

Exercice 2016-2017

#### REVENUS

Cotisations	24 000,00
Placements	255,00
Publicité	800,00
Total	24 055,00

#### DÉPENSES

Courrier	3 000,00
Photocopie	4 000,00
Infographie	600,00
Informatique pour les NAP	100,00
Frais bancaire	200,00
Informatique	1 200,00
Réception	1 400,00
Fournitures	250,00
Travaux de secrétariat	11 500,00
Téléphone	840,00
Frais de réunion	1 300,00
Divers	500
<b>Total (dépenses)</b>	<b>24 890,00</b>
<b>Bilan</b>	<b>165,00</b>

Jean-Robert Derome  
Trésorier  
16-06-05